

Priorités ministérielles pour 2019-2020

En cette première année de mise en œuvre de l'initiative Au-delà de 2020, il est essentiel que les leaders de la fonction publique incitent leurs organisations à explorer et à faire progresser les mentalités et les comportements qui se traduiront par une plus grande souplesse, une plus grande inclusion et un effectif mieux outillé. Le succès repose sur votre leadership face à la modélisation, à la facilitation et à l'habilitation du changement au sein de votre organisation.

- **Milieux de travail sains**

Pour 2019-2020, continuer à bâtir et à entretenir un milieu de travail sain et démontrer plus particulièrement les progrès réalisés par rapport aux trois piliers de la [Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail](#); et [prendre des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement et la discrimination](#).

- **Milieux de travail inclusifs**

Pour 2019-2020, poursuivre les efforts visant à accroître la diversité sociale et culturelle de la main-d'œuvre et favoriser l'intégration d'un large éventail de voix et de points de vue dans la gouvernance et la prise de décisions.

- **Système de paye (pour les organisations desservies par Phénix)**

Pour 2019-2020, les personnes nommées par le gouverneur en conseil dont l'organisation reçoit des services dans le cadre de Phénix continueront de contribuer activement à la stabilisation des RH à la paye et de faire rapport à cet égard pour s'assurer que les employés sont payés correctement et à temps. Entre autres, elles prendront certaines mesures au sein de leur organisation et contribueront aux efforts déployés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Services publics et Approvisionnement Canada en vue de régler les problèmes liés à la paye. Plus particulièrement, comme l'a déterminé le SCT, les mouvements de ressources humaines (RH) menant à une intervention de paye (à compter du 1er avril 2019) respecteront les échéanciers et les mesures du rendement de la méthodologie établie par le SCT et seront évalués en fonction du Cadre de responsabilisation de gestion.